

14-02-2011

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 14 FÉVRIER 2011 À 19 H 30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil

Martin Desroches
Claude Pilon

Lisette Falker
Pierre Provost

Pierre Lépicier
Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Gyslain Loyer.
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.

041-2011

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux du 10 et 18 janvier 2011;
3. Approbation des dépenses;
4. Période de questions;

ADMINISTRATION

5. Demande de Saint-Félix Cœurs Solidaires – Paiement de location de salles (400 \$) ;
6. Modification de la résolution n° 380-2010 - Heure des séances du conseil municipal (20 h);
7. Office municipal d'habitation – Approbation des prévisions budgétaires 2011 ;
8. Chambre de commerce – Demande de contribution, bureau d'accueil touristique (4 000 \$) ;
9. Paiement de la facture # 295103 de Bélanger Sauvé – Analyse du RCI (600 \$ avant taxes) ;
10. Paiement de la facture # 295587 de Bélanger Sauvé – Aqueduc Belleville (554,50 \$ avant taxes) ;
11. Paiement de la facture du 7 janvier 2011 de Dunton Rainville – Dossier général (3336 \$ avant taxes) ;
12. Paiement de la facture du 10 janvier 2011 de Dunton Rainville – Dossier 3530-55103 (1569,50 \$ avant taxes) ;
13. Mandat à la firme EnviroServices – Vérification des immeubles municipaux (amiante) ;
14. Appui aux *Journées de la persévérance scolaire* ;
15. Refinancement des règlements d'emprunt suivants, au taux de 3,39 % à la Banque de Montréal :
 - 1) 045-2000 (154 200 \$: construction d'un puits de captage rang St-Martin);
 - 2) 047-2000 (159 000 \$: prolongement de la conduite d'aqueduc sur partie du ch. de Joliette et du ch. Barrette);
 - 3) 048-2000 (56 600 \$: conduite d'aqueduc sur une partie du rang St-Martin);
 - 4) 049-2000 (102 200 \$: réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc rue Principale);
 - 5) 126-2004 (63 300 \$: construction d'un écocentre);
 - 6) 142-2005 (165 500 \$: reconstruction parapets ponts et construction voie raccordement entre des Loisirs et Valeda);
16. Mandats à Gadoury Neveu Landry – Descriptions techniques (lots : P-31, 31-118, P-33, 33-1 et 103-2) ;
17. Salle des Chevaliers de Colomb – Demande de commandite pour le réaménagement de la salle ;
18. Renouvellement d'adhésion à la FCM (1 036,64 \$ avant taxes);
19. Bonification du budget de l'initiative Emplois d'été Canada ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Vente du véhicule Dodge Caravan 2000 ;
21. Entente avec Le Réseau Mobilité Plus – Location de téléavertisseurs ;
22. Attribution temporaire d'un poste de lieutenant ;
23. Confirmation d'embauche des pompiers Labrie et Vachon, fin de probation le 2 février ;
24. Embauche de 4 pompiers stagiaires (Madame Desjardins, Messieurs Desrosiers, Lafrance et St-Pierre);

VOIRIE

25. Approbation des dépenses pour les travaux de mise en forme et d'asphaltage du chemin Normandie, de l'avenue Normandie et de la rue Chantal, au montant de 19 000 \$ subventionné par Transports Québec ;
26. Résultat d'analyse des soumissions – Ingénierie, réfection d'infrastructures de rues ;
27. Chemin de la Sablière : paiement de 125 \$ pour l'entretien, été 2011 ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 041-2011

28. Rues Crépeau et Principale – Paiement à Excavations Michel Chartier inc. (49 695,29 \$ taxes incluses) ;
29. Chemin de Ligne Frédéric – Mandat à Gadoury Neveu Landry – Arpentage d'un tronçon ;
30. Cession de rue à la Municipalité – Mandat à un notaire ;

HYGIÈNE DU MILIEU

31. Écocentre – Autorisation à Récupération Thériault à récupérer le bois et le carton ;
32. Chemin de Saint-Gabriel - Mandat à une firme d'ingénierie : estimation des coûts d'infrastructures ;
33. Station de pompage St-Jean – Acceptation du devis et demande de soumissions ;

URBANISME

34. Adoption du Règlement n° 231-2010 sur les abris d'auto temporaires ;
35. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 235-2011 sur la vente et la location d'automobiles ;

LOISIR, SPORT ET CULTURE

36. Adhésion aux Fleurons du Québec ;
37. Résolution de demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2011 ;
38. Renouvellement de la politique de tarification applicable au base-ball, soccer et terrain de jeux (100 %, 75 %, 50 %) ;
39. Politique familiale - Adoption du plan d'action ;
40. Concession du casse-croûte du chalet des loisirs – Acceptation du devis et demande de soumissions ;
41. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

042-2011

Procès-verbaux

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu que les procès-verbaux des séances du 10 et 18 janvier 2011 soient adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

043-2011

Dépenses

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu que la liste des factures et des chèques pour les dépenses de cette Municipalité, totalisant la somme de 361 230,42 \$ (chèques n^{os} 14 770 à 14 904) et les salaires de 65 972,03 \$ du mois de janvier 2011 soient et sont adoptés pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

Item 4 -

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

044-2011

St-Félix Cœurs Solidaires

- Aide financière -

Souper-bénéfice Douban

CONSIDÉRANT QUE le comité Saint-Félix Cœurs Solidaires organise, le samedi 19 mars prochain, un souper-bénéfice dans le but d'amasser des fonds pour le jumelage avec Douban au Mali ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 044-2011

CONSIDÉRANT QUE le comité demande au conseil municipal de défrayer le coût de location de deux salles (salle principale et celle de l'Âge d'Or) dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu d'autoriser une dépense de **400 \$** pour défrayer le coût de la location de deux salles dans la bâtisse des Chevaliers de Colomb à l'occasion du souper-bénéfice prévu le 19 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

045-2011

Résolution n° 380-2010

à modifier

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de modifier la résolution n° 380-2010 afin d'établir l'heure du début des séances à 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

046-2011

OMH -Approbation

prévisions budgétaires '11

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'accepter les prévisions budgétaires 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Félix-de-Valois, prévoyant un déficit de **130 772 \$** dont la Municipalité contribuera pour 10 %, soit pour un montant de **13 077 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

047-2011

Contribution financière

- Bureau d'accueil

touristique (BAT)

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Chambre de commerce de Saint-Félix-de-Valois pour le bureau d'accueil touristique ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que le conseil accorde une aide financière de **4 000 \$** à la **Chambre de commerce** afin qu'elle poursuive le fonctionnement adéquat du Bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

048-2011

Avenue du Castle/RCI

– Paiement Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme **Bélanger Sauvé** afin d'examiner des documents pour discuter d'une problématique associée au RCI de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a été effectuée et que la situation est réglée de façon définitive ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu de verser la somme de **600 \$ avant taxes** à **Bélanger Sauvé** pour couvrir les frais d'honoraires inscrits à la facture n° 295103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

049-2011

Aqueduc mun. Belleville

– Paiement Bélanger Sauvé

CONSIDÉRANT QUE plusieurs abonnés de l'aqueduc municipal Belleville demandent s'ils peuvent se retirer de l'ordonnance du ministère de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT QU' il a été demandé à la firme Bélanger Sauvé d'étudier la question ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de verser la somme de **554,50 \$ avant taxes** à **Bélanger Sauvé** représentant les frais à payer sur la facture n° 295587.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

050-2011

Dunton Rainville -

Paiement honoraires

CONSIDÉRANT la facture du 7 janvier 2011 de la firme Dunton Rainville pour des services professionnels rendus relativement aux démarches faites dans le dossier général de la Municipalité n° 3530-24012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'acquitter la facture de **Dunton Rainville** au montant de **3 336 \$ avant taxes**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

051-2011

Dunton Rainville -
Paiement honoraires

CONSIDÉRANT la facture du 10 janvier 2011 de la firme Dunton Rainville pour des services professionnels rendus relativement aux démarches faites dans le dossier n° 3530-55103 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'acquitter la facture de **Dunton Rainville** au montant de **1 569,50 \$ avant taxes**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

052-2011

Mandat à la
firme EnviroServices

CONSIDÉRANT QUE la CSST demande à la Municipalité d'utiliser des méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité de ses travailleurs, entre autres, s'assurer de la gestion préventive des matériaux contenant de l'amiante ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications doivent être effectuées dans les différents immeubles municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu de mandater la firme **EnviroServices inc.** à effectuer les vérifications demandées par la CSST au sujet du repérage d'amiante dans les bâtiments municipaux, pour un montant de **9 535,00 \$ avant taxes**, pris à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

053-2011

Journées de la
persévérance scolaire
- Appui

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique du décrochage scolaire est intimement liée à d'autres enjeux relatifs au développement économique local dont la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 053-2011

CONSIDÉRANT QUE les taux de diplomation en sept ans au secondaire dans la MRC de Matawinie sont de 67 % pour les filles et de 49,3 % pour les garçons (écoles du privé et du public confondues);

CONSIDÉRANT QUE selon les plus récentes études, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote, à ne pas s'impliquer dans leur communauté et à avoir des problèmes de santé ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une affaire concernant seulement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution du problème du décrochage ne peut pas se faire sans une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de la région, dont les acteurs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année pour parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou souligner leurs efforts et de témoigner notre engagement et nos valeurs en faveur de la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE) rassemble des partenaires de tous les milieux : éducation, politique, développement régional, santé et services sociaux, affaires, emploi et communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu :

1. De reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la municipalité ;
2. De déclarer la troisième semaine de février comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
3. D'assurer une implication de la Municipalité dans le cadre des projets régionaux du CREVALE dont le plan d'action est appuyé par la CRE Lanaudière par :
 - a. le port du ruban vert et blanc lors des *Journées de la persévérance scolaire* ;
 - b. l'organisation d'activités parent-enfant à la bibliothèque lors des *Semaines du berceau au sac à dos* ;
 - c. l'obtention ou le maintien de la certification OSER-JEUNES en faveur de la conciliation travail études ;
4. De faire parvenir une copie de cette résolution au CREVALE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

054-2011

Financement des règl.
045-2000, 047-2000,
048-2000, 049-2000,
126-2004 et 142-2005

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu:

QUE

la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois accepte l'offre qui lui est faite de la Banque de Montréal pour son emprunt de 700 800 \$ par **billets** en vertu des règlements d'emprunt numéros 045-2000, 047-2000, 048-2000, 049-2000, 126-2004 et 142-2005, au pair (100 %), échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

106 600 \$	2,42 %	22 février 2012
110 700 \$	2,78 %	22 février 2013
115 000 \$	3,09 %	22 février 2014
119 400 \$	3,39 %	22 février 2015
249 100 \$	3,67 %	22 février 2016

QUE

les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

055-2011

Financement des règl.
045-2000, 047-2000,
048-2000, 049-2000,
126-2004 et 142-2005

CONSIDÉRANT QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois souhaite emprunter par billet un montant total de 700 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
045-2000	154 200 \$
047-2000	159 000 \$
048-2000	56 600 \$
049-2000	102 200 \$
126-2004	63 300 \$
142-2005	165 500 \$

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 055-2011

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois aura, le 21 février 2011, un montant de 472 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 000 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 045-2000, 047-2000, 048-2000 et 049-2000;

CONSIDÉRANT QU’ à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d’emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyé par le conseiller Martin Desroches, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QU’ un emprunt par billet au montant de 700 800 \$ prévu aux règlements d’emprunt numéros 045-2000, 047-2000, 048-2000, 049-2000, 126-2004 et 142-2005 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 février 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	106 600 \$
2013.	110 700 \$
2014.	115 000 \$
2015.	119 400 \$
2016.	124 000 \$ (à payer en 2016)
2016.	125 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 février 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 126-2004 et 142-2005, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois emprunte 472 000 \$ par billets, en renouvellement d’une émission d’obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 045-2000, 047-2000, 048-2000 et 049-2000.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

056-2011

Lots P-31, 31-118, P-33
33-1 et P-103-2 -
Mandat Gadoury Neveu
Landry

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu de mandater la firme Gadoury, Neveu, Landry à préparer une description technique des lots P-31, 31-118, P-33, 33-1 (Breuvages Kiri/Technobev, s.e.c.) et subdiviser une partie du lot P-103-2 où est située la station de pompage Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

057-2011

Salle des Chevaliers
de Colomb –
Réaménagement

CONSIDÉRANT la demande de commandite afin de réaliser un projet qui a pour but de rafraîchir la salle des Chevaliers de Colomb de Saint-Félix-de-Valois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aussi donner un nouveau souffle à la salle paroissiale ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'attribuer une commandite de **5 000 \$**, pris à même les surplus accumulés, afin de rafraîchir la salle des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

058-2011

FCM - Adhésion 2011

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) pour l'année 2011, au coût de **1 036,64 \$** avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

059-2011

Emplois d'été Canada
- Demande de bonification
de l'initiative

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire minimum et du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT les besoins croissants des organismes ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives ;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RESOLUTION N° 059-2011

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de soutenir le député de Joliette, M. Pierre Paquette, dans sa demande pour que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emplois d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence, et qu'en conséquence, une enveloppe budgétaire de 123,5 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

060-2011

Sécurité publique –
Vente de la fourgonnette
Dodge Caravan 2000

CONSIDÉRANT la résolution n° 430-2010 autorisant le directeur général à publier une annonce dans un journal local pour la vente de la fourgonnette du service de la Sécurité publique (Dodge Caravan 2000);

CONSIDÉRANT QUE suite à la période de dépôt de soumissions, aucune offre n'a été déposée;

CONSIDÉRANT l'offre récente de M. Philippe Robillard pour l'achat dudit véhicule;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser :

1. la vente de la fourgonnette Dodge Caravan 2000 à M. Philippe Robillard au coût de **400 \$**;
2. le directeur général à signer tout document nécessaire à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

061-2011

Sécurité publique
- Téléavertisseurs

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier, ou leur remplaçant, à signer une entente avec la compagnie **Le Réseau Mobilité Plus** pour la location de 26 téléavertisseurs alphanumériques pour 36 mois, au prix mensuel de **5,95 \$ plus taxes** par appareil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

062-2011

Service Incendie -
Nomination temporaire
d'un lieutenant

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'attribuer temporairement un poste de lieutenant à M. Dominic Bibeau (présentement pompier éligible à la fonction de lieutenant) pour une période d'environ 6 mois et, à ce titre, lui verser tous les avantages liés au poste ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 062-2011

2. d'accepter que M. Stéphane Gadoury demeure pompier et qu'il agisse à titre de pompier éligible à la fonction de lieutenant pour cette même période de 6 mois, avec les avantages qui y sont accordés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

063-2011

Engagement de pompiers
pour la brigade

CONSIDÉRANT QUE deux pompiers, actuellement pompiers stagiaires, correspondent au profil de pompier au sein de la brigade de Saint-Félix-de-Valois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu :

1. d'approuver l'embauche de MM. Étienne Labrie et Jacquelyn Vachon comme pompiers au sein de la brigade de Saint-Félix-de-Valois ;
2. de leur donner, à ce titre, tous les avantages reliés à cette fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

064-2011

Service Incendie
- Pompiers stagiaires

CONSIDÉRANT QUE le service Incendie doit procéder à l'embauche de quelques pompiers afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Claude Pilon appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes comme pompiers stagiaires, selon les normes d'embauche (probation de 6 mois à compter de la date d'embauche) et de rémunération actuellement en vigueur au sein du service Incendie et conditionnellement à la vérification des antécédents criminels qui doivent être négatifs :

Noms
Karine Desjardins
Maxime Desrosiers
Maxime Lafrance
Jean-François St-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

065-2011

Travaux publics –
chemin Normandie,
avenue Normandie,
rue Chantal -

Approbation des travaux

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu que :

1. le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés de mise en forme et d'asphaltage du chemin Normandie, de l'avenue Normandie et de la rue Chantal pour un montant subventionné de 19 000 \$ et qu'il joindra à la présente résolution copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports ;
2. les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

066-2011

Travaux publics –
Pavage d'asphalte -
Résultat soumissions
(Ingénieurs)

CONSIDÉRANT QUE trois firmes d'ingénieurs ont été invitées à soumissionner pour des services professionnels d'ingénierie pour la réfection d'infrastructures de rues;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 28 janvier 2011 à 10 h, à la mairie de cette municipalité par M^{me} Mylène Mayer, secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M^{me} Annie Pellerin et M. Alain Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument sommairement comme suit:

NOM	POINTAGE	PRIX
DESSAU INC.	23.75	60 000 \$
GROUPE FORCES	34.03	40 400 \$
LEROUX, BEAUDOIN, HURENS & ASS.	23.53	59 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après analyse, pour des services professionnels d'ingénierie pour la réfection d'infrastructures de rues, soit celle de **Groupe Forces s.e.n.c.**, incluant des frais d'honoraires de **40 400 \$**, selon les spécifications mentionnées dans l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

067-2011

Domaine de la Sablière
- Entretien du chemin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un terrain situé au Domaine de la Sablière par vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'Association dudit domaine demande à la Municipalité de payer sa quote-part pour l'entretien du chemin privé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer un chèque de **125 \$** à l'ordre de l'**Association du Domaine de la Sablière**, représentant la quote-part à être versée par la Municipalité pour l'entretien du chemin privé du Domaine de la Sablière, été 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

068-2011

Rue Crépeau et partie
de la Principale -
Païement à Excavations

Michel Chartier inc.

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'acquitter le *certificat de paiement n° 5 « final »* pour les travaux de réfection de la conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue et du pavage sur les rues Crépeau et Principale (partie) par **Les excavations Michel Chartier inc.**, au montant de **49 695,29 \$ taxes incluses**, à même le règlement n° 207-2009, tel que recommandé par M. Benjamin Rouette de la firme LBHA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

069-2011

Chemin de Ligne Frédéric

- Mandat à Gadoury Neveu

- Plan d'emprise, piquetage

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu de mandater la firme **Gadoury, Neveu, Landry** pour la préparation d'un plan d'emprise et le piquetage d'un tronçon du chemin de Ligne Frédéric sur une distance de 2300 mètres, pour un montant de **18 500 \$ avant taxes**, pris à même les surplus accumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

070-2011

Partie des lots P-99

et P-102 -

Cession à la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE Gestion MR4 inc. souhaite céder à la Municipalité une parcelle de terrain désignée comme étant une partie des lots 99 (Ptie 99) et 102 (Ptie 102) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite acquérir cette parcelle afin de réaliser une rue avec services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu de mandater la notaire Mireille Beausoleil à préparer les documents nécessaires à la cession d'une parcelle du lot P-99 et P-102 par Gestion MR4 à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

071-2011

Écocentre –

Récupération Thériault

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser l'entreprise **Récupération Thériault** à récupérer le bois et le carton à l'écocentre, sans aucuns frais pour la Municipalité à part ceux reliés à la pesée des camions, et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

072-2011

Chemin Saint-Gabriel
- Réseau égout sanitaire

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de mandater la firme Le Groupe Forces s.e.n.c. à préparer une estimation des coûts d'infrastructures nécessaires aux travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin de Saint-Gabriel, entre la route 345 et le ruisseau Beaubec, ainsi que des coûts reliés aux travaux de remplacement du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

073-2011

Station pompage St-Jean -
Réfection majeure bâtiment
- Acceptation du cahier et
demande de soumissions

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'accepter le cahier de charges intitulé : *Réfection majeure du bâtiment existant du poste de pompage St-Jean* ;
2. de faire paraître un appel d'offres dans un journal distribué sur le territoire de la municipalité et sur le SE@O, soit le système électronique d'appel d'offres reconnu du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

074-2011

Adoption du règl.
231-2010 – Abris
d'auto temporaire

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement n° 231-2010 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**RÈGLEMENT 231-2010
SUR LES ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES**

- ATTENDU QUE** les Règlements de zonage numéros 574-96 et 390-97 sont respectivement en vigueur sur les territoires des Municipalités de l'ancienne Paroisse et de l'ancien Village de Saint-Félix-de-Valois ;
- ATTENDU QUE** les modifications proposées sont conformes aux plans d'urbanisme ;
- ATTENDU QUE** les modifications proposées semblent conformes aux orientations ainsi qu'au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie ;
- ATTENDU QUE** ce règlement a été remis aux membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;
- ATTENDU QUE** le conseil entérine les modifications proposées ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 074-2011

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le Règlement numéro 231-2010 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 2 CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement est un complément aux règlements de zonage 390-97 de l'ancien Village de Saint-Félix-de-Valois et 574-96 de l'ancienne Paroisse de Saint-Félix-de-Valois et leurs amendements.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

ARTICLE 3 DÉFINITIONS

Abri d'auto temporaire

Construction démontable, installée pour une période de temps limitée, à structure métallique recouverte de toile ou d'un autre matériau non rigide, utilisée pour le stationnement d'un véhicule domestique.

ARTICLE 4 LOCALISATION

Les abris d'auto temporaires doivent être installés à au moins deux mètres (2 m) de l'emprise de la rue et à au moins un mètre (1 m) de toute ligne de lot voisin.

ARTICLE 5 SUPERFICIE ET QUANTITÉS

Un maximum de deux (2) abris d'auto temporaires par unité de logement peuvent être installés pour une superficie maximale combinée de quarante mètres carrés (40 m²).

ARTICLE 6 HAUTEUR

La hauteur maximale d'un abri d'auto temporaire est de trois mètres (3 m).

ARTICLE 7 REVÊTEMENT

Le revêtement extérieur d'un abri d'auto temporaire doit être composé d'un seul type de matériau et être de couleur uniforme.

ARTICLE 8 PÉRIODE D'INSTALLATION

Les abris d'auto temporaires peuvent être installés du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

SUITE DE LA RESOLUTION N° 074-2011

ARTICLE 9 ENTREPOSAGE

En dehors de la période d'installation, l'abri d'auto temporaire doit être démonté et remisé dans un endroit clos. Le démontage inclut la toile et la structure.

ARTICLE 10 SANCTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction. Toute infraction à une disposition du présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 300 \$ pour une première infraction et d'une amende minimale de 600 \$ pour une récidive.

Dans tous les cas, l'amende maximale qui peut être imposée est de 1000 \$ pour une première infraction et de 2000 \$ pour une récidive.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 11 ABROGATION

Dans le Règlement de zonage 390-97, le deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 6.1.2 commençant par « les abris d'auto saisonniers... » et se terminant par « ...à l'article 11.3.3 du présent règlement. » est abrogé.

Dans le Règlement de zonage 574-96, le paragraphe a) de l'article 10.7.1 et le paragraphe c) de l'article 10.7.2 sont abrogés.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

075-2011

Adoption 1^{er} projet règl.

235-2011 – Vente et

location de véhicules

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falcker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu que le 1^{er} projet de règlement n° 235-2011 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 235-2011
SUR LA VENTE ET LA LOCATION D'AUTOMOBILES
DANS LA ZONE PuCo1-1**

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 574-96 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois (paroisse) depuis le 14 mai 1997, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Matawinie ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 075-2011

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les modifications proposées semblent conformes aux orientations ainsi qu'au document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie ;

ATTENDU QUE ce règlement a été remis aux membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QUE le conseil entérine les modifications proposées ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu que le Règlement numéro 235-2011 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est, par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 USAGES

Le règlement de zonage numéro 574-96 de l'ancienne Municipalité de la Paroisse de Saint-Félix-de-Valois est modifié à l'article 6.4.8 a) par l'insertion «dans la catégorie commerciale» de ce qui suit :

L'usage « les établissements de vente et de location d'automobiles » du sous-groupe axé sur l'automobile du groupe commerce de vente au détail.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

076-2011
Les Fleurons du Qc
- Adhésion

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec est un programme de classification horticole attestant du niveau d'embellissement paysager des municipalités québécoises dans les principes du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec peuvent être affichés aux entrées municipales et que leur valeur augmente en fonction de leur nombre ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 076-2011

CONSIDÉRANT QU' en plus de la possibilité de retombées économiques, les Fleurons du Québec sont aussi une source de fierté pour tous, car ils constituent une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour son verdissement et la préservation durable du patrimoine bâti et naturel ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à une participation à ce programme dans le cadre d'un projet de revitalisation du territoire félicien ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu d'autoriser une dépense de **1 485 \$ avant taxes**, pris à même les surplus accumulés, pour permettre à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois d'adhérer aux **Fleurons du Québec** pour 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

077-2011

Service des Loisirs -
Fête nationale 2011:
demande d'assistance
financière

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que M^{me} Marthe Blanchette, directrice du service du Loisir, du Sport et de la Culture, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

078-2011

Service des Loisirs –
Politique tarification:
baseball, soccer et
terrain de jeux

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que les coûts d'inscription au baseball, au soccer et au terrain de jeux soient établis selon la politique de tarification suivante :

- Le parent ou le tuteur défraie :
 - a) **100 %** du coût pour le 1^{er} enfant dont le coût réel d'inscription est le plus élevé;
 - b) **75 %** pour le deuxième enfant dont le 2^e coût réel est le plus élevé, inscrit à la même activité ;
 - c) **50 %** pour le troisième enfant et les suivants, inscrit(s) à la même activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

079-2011

Politique familiale –

Adoption du plan d'action

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falcker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'adopter le **Plan d'action 2009-2011** compris dans la Politique familiale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dont les principaux enjeux sont les suivants :

1. Un milieu de vie favorable aux familles ;
2. Une municipalité qui s'adapte aux besoins de tous les membres d'une famille ;
3. Un dialogue continu entre la communauté et les familles ;
4. Des familles avant-gardistes en matière environnementale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

080-2011

Casse-croûte du
chalet des loisirs –

Acceptation de
l'appel d'offres et

demande de soumissions

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par la conseillère Lisette Falcker, il est résolu :

1. d'accepter le document d'appel d'offres n° L01-2011 intitulé : *Concession du casse-croûte au chalet des loisirs*;
2. d'offrir, dans un premier temps, la concession du casse-croûte à l'usage du chalet des loisirs à la Maison des jeunes de Saint-Félix-de-Valois, selon le document d'appel d'offres ;
3. d'aller en appel d'offres dans le cas où la Maison des jeunes de Saint-Félix-de-Valois ne serait pas intéressée par cette concession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

081-2011

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches, il est résolu à 20 h 03 que la présente séance soit levée.

Gyslain Loyer, maire

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

« Je, Gyslain Loyer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».